



PROCES VERBAL REUNION VISIOCONFERENCE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Mercredi 21 Avril 2021**

Libre Interne à la LFP Interne au service Confidentiel

Réunion du	21/04/2021 à 10h00
Présidée par	M. Vincent LABRUNE

Présents avec voix délibérative MM. Nasser AL-KHELAÏFI, Bernard CAÏAZZO, Raymond DOMENECH, Jacques-Henri EYRAUD, Loïc FERY, Alain GUERRINI, Francis GRAILLE, Sylvain KASTENDEUCH, Waldemar KITA, Olivier LAMARRE, Gervais MARTEL, Claude MICHY, François MORINIERE, Pierre-Olivier MURAT, Laurent NICOLLIN, Oleg PETROV, Philippe PIAT, Pierre REPELLINI, Jean-Pierre RIVERE, Eric ROLLAND, Pierre WANTIEZ

Présents avec voix consultative M. Arnaud ROUGER

Excusés MM. Noël LE GRAËT, Karl OLIVE, Jean-Pierre CAILLOT (*représenté par Laurent NICOLLIN*),

Invité M. Jean Michel AULAS

Assistent Mmes Nadjette BECHACHE, Stéphanie BOURDAIS, Marie-Hélène PATRY, Cecile HUET
MM. Jean-Marc MICKELER, Bruno BELGODERE, Philippe DIALLO, Mathieu FICOT, Jérôme BELAYGUE, Benjamin VIARD, Sébastien CAZALI, Julien GILLET



1. Adoption des Précédents Procès-verbaux

Le Conseil,

Adopte à l'unanimité les procès- verbaux des 10,11,18 décembre 2020,14 janvier, 1^{er}, 4, 9, 24 février et 11 mars 2021.

2. Informations du Président de la LFP

En préambule, Vincent LABRUNE porte à la connaissance du Conseil d'Administration une sollicitation des dirigeants du TFC pour que soit de nouveau étudiée la question du montant de l'aide à la relégation pour la saison en cours.

Le Collège de Ligue 1 n'ayant pas souhaité réétudier cette demande considérant l'absence d'élément nouveau, le Conseil d'Administration de la LFP s'en tient donc à sa précédente décision.

2.1. Intervention de Jean-Marc MICKELER, Président DNCG

Jean-Marc MICKELER intervient pour faire la synthèse de ses nombreux échanges avec Sylvain MAISONNEUVE, Conseiller économique auprès d'Alain GRISET, Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Vincent LABRUNE remercie alors vivement Jean-Marc MICKELER pour son action qui a permis d'élargir et de préciser les conditions de mise en œuvre du dispositif de prise en charge d'une partie des coûts fixes des clubs.

S'agissant du calendrier de contrôle des clubs par la DNCG en fin de saison, Jean-Marc MICKELER rappelle les points suivants :

- Les liasses devront être adressées à la DNCG d'ici la fin mai ;
- Les auditions interviendront sur la deuxième quinzaine de juin afin de permettre la prise en compte du bénéfice du mercato de juin ;
- Les délibérés sont prévus pour le 2/3 juillet afin de laisser le temps nécessaire aux éventuels recours de clubs, avant la reprise du championnat.

2.2. Droits audiovisuels 2021/2024

Vincent LABRUNE fait un point de la situation concernant la commercialisation des droits restitués par Mediapro pour la période 2021/2024 et indique, qu'au-delà des contentieux en cours conduits par le Groupe Canal+, il a des discussions très régulières avec les opérateurs du marché.



Vincent LABRUNE conclut son intervention en précisant que :

- La LFP ne peut malheureusement pas maîtriser le calendrier des négociations mais qu'il fait le maximum pour qu'une réponse soit trouvée dans les meilleurs délais.
- Une réforme du produit « Ligue 1 », comprenant la question du format, est à envisager rapidement pour rester en phase avec l'évolution du marché.

Une large discussion se poursuit ensuite sur le format de la Ligue 1 avec la nécessité de porter la question du passage à 18 clubs avant le 30 juin 2021 pour une réduction effective à 18 clubs lors de la saison 2022/2023. Les débats portent également sur la possibilité de mener la réflexion sur la Ligue 2 dans le même temps.

Au-delà de la question du format des compétitions, les échanges sont aussi centrés sur une modernisation plus globale du produit. Cette réflexion devra alors être menée en lien avec le projet de filiale commerciale pour le cycle de commercialisation des droits sur la période post 2024.

2.3. Lutte contre les discours haineux et discriminatoires sur les réseaux sociaux

Vincent LABRUNE et Arnaud ROUGER interviennent pour rappeler l'importance de l'accord passé avec Facebook pour lutter contre les discours haineux et discriminatoires sur les réseaux sociaux.

Un premier séminaire a été organisé avec les Directeurs de la Communication des clubs pour leur indiquer les procédures à suivre pour le retrait des comptes. Une première démarche a ensuite été effectuée avec Nantes et une seconde avec Clermont ce qui traduit bien l'utilité de ce projet.

L'objectif est désormais de bien faire comprendre aux acteurs (joueurs, entraîneurs, arbitres et dirigeants) qu'il faut impérativement signaler à la LFP les messages dont ils feraient l'objet.

3. Chiffre d'affaires prévisionnel 2021/2022

Sébastien CAZALI informe les membres du Conseil d'Administration sur le chiffre d'affaires prévisionnel 2021/2022 sur la base des accords sécurisés à date. Les éléments n'intègrent pas les droits audiovisuels restitués par Mediapro et qu'il reste à commercialiser pour la période 2021/2024.

Au 21 avril 2021, les revenus certains s'élèvent à 515,8 M€ dont 475,1 M€ de droits audiovisuels.

Le Conseil,

Prend note des éléments transmis.



4. Consultation Ballon officiel

Mathieu FICOT présente le résultat de la consultation pour le Ballon officiel pour la saison 2022/2023. Sur les trois offres reçues, la proposition de KIPSTA se détache des deux autres au regard des points suivants :

- Meilleure offre en termes financiers et de moyens de communication et activation
- Offre portée par une multinationale : 11 Mds de CA, propriété du groupe Mulliez
- Entreprise préférée des Français (Decathlon) qui souhaite s'associer à la compétition préférée des Français
- Stratégie de marque KIPSTA centrée football avec le développement d'une collection haut-de-gamme
- Engagements qualité (label FIFA Quality Pro, conception des ballons en France, testing de 100% des ballons, ...)
- Projet de développement (gamme et distribution inter.), opportunité pour la marque Ligue 1.

Mathieu FICOT détaille ensuite la stratégie KIPSTA sur des questions marketing et de communication.

Le Conseil,

Après avoir entendu, Gervais MARTEL, Waldemar KITA, François MORINIERE et Jean-Pierre RIVERE appuyer les informations fournies,

Valide à l'unanimité l'offre présentée par KIPSTA sur 5 saisons et prend note de la volonté de François MORINIERE, Gervais MARTEL et Jean-Pierre RIVERE d'être associés aux travaux qui seront menés sur les questions de communications autour de ce nouveau partenariat.

5. Calendrier des compétitions 2021/2022

5.1. Calendrier général des compétitions : périodes internationales

Arnaud ROUGER informe les membres du Conseil d'Administration qu'une nouvelle période de compétitions internationales a été fixée par la FIFA fin janvier 2022 pour permettre les reports des matchs des équipes nationales de toutes les confédérations sauf celle de l'UEFA.

Le Conseil,

Considérant cette nouvelle contrainte,

Décide de déplacer :

- Le 20 avril 2022 la journée de Ligue 1 prévue le dimanche 30 janvier 2022 ;
- Le 15 mars 2022 la journée de Ligue 2 prévue le samedi 29 janvier 2022.



5.2. Composition du Groupe de travail pour le calendrier des rencontres

Arnaud ROUGER rappelle la composition du Groupe de travail chargé d'accompagner les services de la LFP pour la réalisation du Calendrier des rencontres avant de présenter le dossier au Conseil d'Administration.

Le Conseil,

Compte tenu des candidatures reçues en séance,

Prend note de la composition suivante :

- Bernard CAIAZZO ;
- Jean-Pierre CAILLOT ;
- Waldemar KITA ;
- Victoriano MELERO ;
- Alexandre MIALHE ;
- Vincent PONSOT ;
- Pierre REPELLINI ;
- Un représentant de l'UNFP à désigner.

6. Questions Diverses

6.1. Période des transferts 2021/2022

Le Conseil,

Considérant les dispositions du règlement sur le statut et le transfert des joueurs de la FIFA et les circulaires concernant les périodes d'enregistrement,

Décide de fixer les dates des périodes de transferts suivantes :

- Été = du 9 juin au 31 août 2021
- Hiver = du 1^{er} au 31 janvier 2022

6.2. Point d'avancement sur l'organisation du EA ligue 1 Trophy

Mathieu FICOT présente l'avancée du projet d'organisation du EA Ligue 1 Trophy au Maroc, en partenariat avec la Fédération Royale Marocaine de Football. Celui-ci pourrait se dérouler du 19 au 25 juillet 2021 et concernerait deux équipes françaises.

Les modalités d'organisation seront communiquées aux clubs de Ligue 1 dans les prochains jours afin de recueillir les candidatures des clubs intéressés.

Dans l'hypothèse où plusieurs clubs seraient intéressés pour participer, il est proposé au Conseil de départager les équipes selon un classement combinant à la fois le critère de notoriété et le classement sportif de la saison.



Le Conseil,

Valide les informations communiquées et l'organisation du EA Ligue 1 Trophy au Maroc dans le courant du mois de juillet 2021.

6.3. Fin de saison 2020/2021 : Proposition du GT Covid

Le Conseil,

Considérant le calendrier de fin de saison et la nécessité de prévenir au maximum le report des rencontres afin d'éviter de jouer pendant la période internationale du mois de juin,

Considérant la proposition du GT Covid de renforcer le Protocole d'organisation des matchs en permettant à un club de demander le report de son match uniquement à partir de 16 joueurs atteints par la Covid sur la liste de 30 joueurs,

Après avoir entendu Eric ROLLAND rappeler les enjeux sanitaires et les problématiques liées à la santé des joueurs,

Décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 2.4.2.2 du Protocole d'organisation des matchs qui devient :

« Un club qui n'aurait pas au minimum quinze joueurs dont un gardien de but faisant partie de la liste officielle de trente joueurs déclarés par le club à la LFP pour la période de compétition considérée, le matin du match :

- Testés RT-PCR négatif dans les délais énoncés à l'article 2.3 ci-dessus ;

- Ou testés RT-PCR positif mais dans la possibilité de reprendre la compétition en application des dispositions de l'article 2.4.1.1 pour le match considéré ;

Peut demander à la Commission des compétitions le report du match en adressant sa demande à l'adresse LFP-sportif@lfp.fr, copie contact.covid@lfp.fr ainsi qu'au délégué de la rencontre considérée au plus tard à H-5. »

Dit que cette modification entre en vigueur à compter de ce jour et donc pour toute demande de report adressée à compter du 21 avril 2021.

6.4. Compositions des commissions

Le Conseil,

Compte tenu des différentes demandes formulées,

Prend note des désignations suivantes :

Commission Licence Club

- Karim HOUARI en remplacement de Nicolas HOLVECK ;
- Nasser LARGUET (à la place de Raymond DOMENECH) et Farès BOUZID.



Commission Juridique (UNECATEF)

- Titulaires : Mathieu LENOIR et Jean-Philippe SECHET (à la place de Hervé GAUTHIER)
- Suppléant : Jacky BONNEVAY (à la place de Jacky ROCHE)

Groupe de travail Covid

- Intégration de Didier ROUDET pour représenter le LOSC

6.5. Adoption de la définition opérationnelle de l'antisémitisme contemporain de l'IHRA

Le Conseil,

Vu la résolution du Parlement européen du 1er juin 2017 sur la lutte contre l'antisémitisme,

Vu la déclaration du Conseil de l'Union européenne du 6 décembre 2018 sur la lutte contre l'antisémitisme,

Vu la résolution adoptée par l'Assemblée Nationale du 3 décembre 2019 visant à lutter contre l'antisémitisme,

Estime que la définition opérationnelle utilisée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste permet de désigner le plus précisément possible ce qu'est l'antisémitisme contemporain ;

Considérant qu'elle constituerait un instrument efficace de lutte contre l'antisémitisme dans sa forme moderne et renouvelée, en ce qu'elle englobe les manifestations de haine à l'égard de l'État d'Israël justifiées par la seule perception de ce dernier comme collectivité juive ;

Approuve la définition opérationnelle de l'antisémitisme utilisée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, en tant qu'instrument d'orientation utile en matière d'éducation et de formation et afin de soutenir les autorités judiciaires et répressives dans les efforts qu'elles déploient pour détecter et poursuivre les attaques antisémites de manière plus efficiente et plus efficace.

6.6. Campagne pour le retour du public dans les stades (travaux menés par le panel Communication & Marque)

Mathieu FICOT informe le Conseil d'Administration sur les travaux menés par le Panel Communication et Marque afin de préparer une campagne de communication coordonnée entre la LFP et les clubs pour le retour du public dans les stades dès lors que la situation sanitaire le permettra.



6.7. Planning des réunions et convocations pour l'Assemblée Générale de fin de saison

Arnaud ROUGER rappelle aux membres du Conseil le planning prévisionnel des réunions avec notamment l'Assemblée Générale de fin de saison prévue le 3 juin prochain et la convocation à prévoir.

Le Conseil,

Décide de convoquer l'Assemblée Générale de la LFP le 3 juin 2021 à 14h00.

Vincent LABRUNE
Président